

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 17 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs A. CHIRAUSSSEL (proc de G.DOZ), M. BOUSCHON (proc de ALLAMEL), S. CIVIER (proc de F NOGIER), P. GAILLARD (proc de C. FAURE), G. JALADE (proc de A. BASTIDE), A. LOYET (proc de J. DURIEU), B. PERRUSSET (proc de P. ROUX), P. MAISONNEUVE, R THIOLLIERE, L. BUFFET (proc de JC. COURT), JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de A. LACOSTE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, S. REYNIER, P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE et M. TOURVIELHE (proc de C. GARCIA).
Mesdames MC SAUSSAC, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 12

Votants : 47

Absents : 8

Date de convocation : 11/12/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. MANENT et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet : Provisions pour risques et charges. Titres émis jusqu'au 31/12/2016 restants à recouvrer au 04/12/2019

23 titres émis jusqu'au 31/12/2016 restent encore non recouverts pour une valeur de 16 340,52 €.

| Exercice | Montant à recouvrer |
|--------------|---------------------|
| 2010 | 2270,36 |
| 2011 | 2722,87 |
| 2012 | 5084,66 |
| 2013 | 2182,6 |
| 2014 | 1372,75 |
| 2015 | 879,22 |
| 2016 | 1828,06 |
| Total | 16340,52 |

Considérant le risque de ne pas pouvoir encaisser ces sommes, après toutes les procédures effectuées par le comptable public pour leur perception,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 4 abstentions (S CIVIER et P GAILLARD et leurs procurations) décide :

- d'inscrire au BP 2019, au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants » la somme de 16 340 ,52 €.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 18 décembre 2019

Le Président, Louis BUFFET

